

## NOTICE PRÉLIMINAIRE.

DU 1<sup>er</sup> AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

Il est fort douteux que la ville de *Vevey* soit d'origine *gauloise*, ainsi que l'ont supposé plusieurs historiens vaudois du dernier siècle. L'existence de cette jolie ville ne paraît pas remonter au-delà de l'établissement des Romains dans l'Helvétie.

Après avoir dompté et réuni aux provinces de l'empire les peuplades des Alpes *Græyes* et *Pennines* (l'an 27 avant J.-C.) Auguste fit ouvrir ou élargir de nouvelles voies de communication militaires et commerciales entre l'Italie et le revers septentrional des Alpes. L'une de ces grandes voies partait de *Mediolanum* (Milan), traversait le col du Grand St. Bernard, et, après avoir atteint la tête du lac Léman, elle se divisait en deux branches, dont l'une se dirigeait vers le nord sur *Avenches*<sup>1</sup>, ville principale de l'Helvétie, et l'autre tendait

<sup>1</sup> La route Romaine passait par Corsier, Attalens, Oron, Promassens, *Bromagus*. (Voyez la *Carte des routes romaines* de M. R. Blanchet.)

vers l'ouest en cotoyant le bord *septentrional* du lac et la rive *droite* du Rhône jusqu'à *Lyon*. L'endroit où cette route se partageait en *deux* embranchements, se trouvait situé tout proche de la porte occidentale de la ville actuelle de Vevey ou du grand pont jeté sur la Veveyse. Les endroits où *deux* ou plusieurs grands chemins de l'empire venaient à se rencontrer, étaient chez les Romains l'objet d'un culte particulier et consacrés à des divinités champêtres, distinguées sous les noms de **Bivies**, **Trivies** et **Quatrivies**. Ce culte est constaté par des monuments lapidaires et des inscriptions qui portent en abrégé **Bivis**, **Tribuis** et **Quadrubiis**<sup>1</sup>, répondant au latin **Bis viæ** et au français *deux chemins*.

— Il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour tirer de cette circonstance l'origine du nom de la ville de Vevey.

Les itinéraires romains nomment cet endroit **Bibiscum** et **Vibiscum**<sup>2</sup>;

La Table *Theodisienne*, **Viviscum**, et le Géographe de *Ravenn*e, **Bibiscon**<sup>3</sup>. Or on sait que les lettres B et V se mettent fréquemment l'une pour l'autre dans la plupart des idiomes *néo-latins*<sup>4</sup>.

Ce lieu, désigné primitivement sous le nom qualificatif de **Biviis** ou **Bivis**, étant devenu une station romaine (*Man-*

<sup>1</sup> Bochat, tom. 11, pag. 428. Inscriptions de Salavaux. P. Mommsen *Inscript. helvet.* tit. 157, 158.

<sup>2</sup> Itin. Anton. *Vibisco Bibisco* in Mss. — Wesseling, pag. 353.)

<sup>3</sup> *Anonym. Ravenn.*, liv. IV. pag. 491. « Ubi autem locum, qui Caput Laci vocatur, prætergressus, Bivium, quo itinera in Franciam ducentia dirimuntur, attingit; dexteriore viam ingressus per Alamannorum fines... » (Ex transla. Beat. Martyr. Sancti Marcellini et Sancti Petri, N° 827, § 14. — Eginhardi opera. Edit. A. Teulat. Paris, 1843. tom. XI, pag. 202.)

<sup>4</sup> Voir Rob. Etienne. *Thes. ling. latin.*; Du Cange, *Gloss. littera B.*

sio, *Mutatio*), autour de laquelle se groupèrent bientôt un certain nombre d'habitations rustiques, on ajouta au nom de la localité celui de *Vicus*, bourg, village: ce qui donnait les deux mots **Bivis Vicus**, lesquels littéralement traduits en français signifièrent *Bourg situé à la rencontre de deux chemins*.

De ces deux mots simples se forma avec le temps le nom composé de *Vibiscum*, *Viviscum* (1011), *Vivesium* (1017) en latin, et en français *Vevey*<sup>4</sup>.

La grande voie militaire qui mettait en communication directe l'Italie avec l'Helvétie et les Gaules par les *Alpes Pennines* (Grand St. Bernard) et la vallée du Rhône, fut construite entre les années 12 et 6 avant la naissance de Jésus-Christ<sup>2</sup> après l'incorporation définitive des peuplades alpines à l'empire d'Auguste.

Les *Vibères*, les *Sedunois*, les *Veragres* et les *Nantuates* formèrent entre elles, sous le nom des IV cantons de la *Vallée Pennine*, une nouvelle province intermédiaire entre l'Helvétie et la Cisalpine; le territoire des Nantuates<sup>3</sup>, dont le bourg de St. Maurice (*Tarnaya*) était le chef-lieu, se prolongeait du sud au nord depuis la cascade du *Triant*, des deux côtés du Rhône et sur la rive droite du lac Léman jusqu'à la *Salance*.

<sup>4</sup> M. de Bochat croyait retrouver le nom de Vevey dans celui des *Vivisci*, peuple *gaulois* des environs de Bordeaux; mais cette ressemblance entièrement fortuite ne suffirait point pour démontrer que la *ville* de Vevey existait dans la période gauloise, d'autant moins que les *pilotis* découverts sur l'emplacement occupé par la station romaine montrent que celle-ci avait été fondée sur un terrain antérieurement recouvert par les eaux du lac. (Voir Levade, *Dict. du cant. de Vaud*, pag. 332.)

<sup>2</sup> Inscription votive à l'empereur Auguste à St. Maurice. (Mommsen, *l. cit.* tit. 15.)

<sup>3</sup> Du *celte* ou ancien *irlandais* *Thuath*, gens, peuple et *nant*, cascade, *alto desiliens aqua*.

La colonne milliaire découverte naguère à *Gléroles* proche de St. Saphorin à la *Vaux*, qui date de l'an 47 de l'ère chrétienne, porte le chiffre de XXXVII mille pas romains, qui se rapporte à la distance du *Forum Augusti* (Martigny), chef-lieu de la province de la *Vallée Pennine*<sup>1</sup> et non pas à celle d'Avenches, *Aventicum*, capitale de l'*Helvétie* romaine.

On doit conclure de ce fait que le ci-devant bailliage de *Chillon*, ou le district actuel de *Vevey*, qui s'étend depuis la *Tinière* près de Villeneuve jusqu'à la *Salence* qui coule près de St. Saphorin, faisait partie du territoire des *Nantuates*.

Les limites respectives des évêchés d'*Avenches* et de *Sion* n'ayant pu être fixées définitivement qu'au IV ou V<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>2</sup>, le district de *Vevey* demeura jusque vers cette époque compris dans le ressort du gouverneur, *prætor*, de la province des *Alpes Pennines* résidant à *Octodurum*, le *Forum Claudii Augusti* des Romains, aujourd'hui Martigny-la ville.

Sur toutes les principales routes militaires, les Romains construisirent de distance en distance divers bâtiments servant de *station* ou de *gîte* où les troupes en marche trouvaient logement pour la nuit, nourriture et les moyens de transport nécessaires pour continuer leur route. La distance d'un *gîte* (*mansio*) à l'autre, était communément de dix-huit à vingt-cinq mille pas romains, ou *six à huit lieues* de pays, cette distance formant l'*étape* ou la journée de marche ordinaire des cohortes romaines<sup>3</sup>. Dans les endroits où

<sup>1</sup> T. Mommsen, *l. cit.* titul. N° 311.

<sup>2</sup> Voir F. L. de Haller, *l'Helvét. sous les Romains*, Part. 11, pag. 232 et P. Mommsen, *loc. cit.* titul. N° 40; Leu, *Dict. de la Suisse*, tom. XVIII, pag. 515.

<sup>3</sup> Le mille romain étant de 1478 mètres, il en fallait trois et  $\frac{1}{4}$  environ pour faire une lieue suisse de 4800 mètres ou 16000 pieds.

deux ou plusieurs routes venaient à se croiser et où il y avait lieu de changer de moyens de transport ou de direction, on établissait un relai intermédiaire (*mutatio*) pour les besoins du service des courriers, des voyageurs ou des légionnaires. L'un de ces relais intermédiaires se trouvait à *Tarnaya* (St. Maurice) entre les stations (*mansio*) d'*Octodurum* et de *Pennelocus* (Villeneuve), à l'endroit où s'opérait le passage du Rhône, soit aux environs de Massongi. L'autre relai (*Mutatio*) fut placé à Vevey (*Biviscum*), à neuf mille pas de *Pennelocus*, à cause de la bifurcation de la route militaire qui se divisait en deux branches, se dirigeant l'une sur Avenches par Moudon, l'autre sur Lyon par Lausanne.

Le bourg (*vicus*) romain de Vevey se développa rapidement, grâce au passage nombreux de troupes romaines, qui, de l'Italie se rendaient soit dans la Belgique, soit dans la Gaule Lyonnaise, et au transit des marchandises qui suivaient cette double destination. La station romaine paraît avoir occupé principalement la partie orientale de la ville actuelle depuis l'endroit où fut bâtie l'église de *Ste. Claire* et le Collège, jusqu'au ruisseau de l'*Ognonas* et même au delà jusqu'à *Baugy*. C'est dans ces quartiers, ainsi que dans le grand clos de vignes appelé *derrière la ville*, qu'on a découvert le plus grand nombre de débris de cette époque, tels que briques et vases antiques, poids communs à peser des denrées et une certaine quantité de médailles romaines de bronze et d'argent depuis *Auguste* jusqu'à *Valentinien*<sup>1</sup>. Cet emplacement paraît avoir été choisi pour mettre les principaux bâtiments de la station à l'abri des terribles inondations du torrent de la *Veveyse*,

<sup>1</sup> F. et L. de Haller *loc. cit.* tom. XI, pag. 233 et suiv. Levade, *Dict.*, pag. 332 et suiv. P. Mommsen, *loco cit.*, tit. 132.

auxquelles les quartiers de la ville construits successivement dans le moyen âge, à l'occident de la bourgade romaine, n'ont été que trop souvent exposés.

Vevey paraît avoir joui jusqu'au milieu du III<sup>m</sup>e siècle d'une prospérité croissante, interrompue une seule fois à la fin de l'hiver 69-70 de J.-C. par le passage tumultueux des troupes indisciplinées de la XXI<sup>e</sup> légion, commandée par *Cæcina*, irrité de la résistance des *Helvétiens*, qui s'étaient déclarés contre *Vitellius*, compétiteur à l'empire de *Galba* et d'*Othon*. Ces troupes rappelées en Italie par le nouvel empereur<sup>1</sup>, prirent en toute hâte la route des *Alpes Pennines* et se livrèrent dans le trajet d'Avenches à Martigny, à des excès qui valurent à cette XXI<sup>e</sup> légion le surnom de rapace (*rapax*). Elle était accompagnée de plusieurs cohortes auxiliaires de la Thrace (*Tracorum*), accoutumées à traiter les provinces romaines en pays conquis. A cette occasion Vevey dut éprouver le même sort que la ville d'Avenches, qui fut prise et pillée par les soldats de *Cæcina*, mais bientôt restaurée par les soins des empereurs *Vespasian* et *Tite*, qui y fondèrent une colonie de vétérans romains. Ces excès et le trouble qu'ils occasionnèrent passagèrement dans la Vallée Pennine furent peu sensibles en comparaison des calamités auxquelles cette province fut exposée en 264 à la suite de la première invasion des *Allemans* (*Alamanni*) dans l'Helvétie romaine.

Après avoir saccagé et brûlé la cité d'Avenches, ces hordes barbares se répandirent dans le bassin du Léman, puis dans la vallée du Rhône, portant le fer et le feu dans tous les lieux qui se trouvaient sur leur passage, avant de franchir les Alpes pour tomber sur l'Italie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir Tacitus, *Historia*, lib. I, cap. 70.

<sup>2</sup> Voir St. Jérôme, *chron. an° 264*. Ammian-Marcel. lib. XV, c. 11 et 12.

Les premières lueurs du christianisme apparurent dans la Vallée Pennine et sur les bords du Léman, sous les auspices du martyr de la *Légion Thébéenne* décimée au commencement du IV<sup>e</sup> siècle par le César *Maximien* dans les gorges de St. Maurice d'*Agaunum* (an<sup>o</sup> 302)<sup>1</sup>. Les premiers germes de la vraie foi se répandirent peu à peu parmi la population indigène, en dépit des persécutions infligées aux chrétiens, sous les empereurs *Dioclétien*, *Galère* et *Julien l'apostat*. Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle *Paulus Asclépiodote*, préteur de la province des Alpes Pennines, dont Vevey faisait encore partie, fut autorisé par l'empereur *Gratien* à relever les temples (chrétiens) abattus pendant cette période de persécutions<sup>2</sup>.

On peut faire remonter le culte de *St. Martin* et la première fondation d'une église chrétienne à Vevey vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au commencement du suivant. Ce saint apôtre des Gaules, émule de *St. Ambroise*, de Milan, dans la faveur des empereurs *Gratien* et *Théodose*, avait séjourné pendant nombre d'années dans la Cisalpine, avant d'occuper le siège de Tours<sup>3</sup>. Les rapports intimes de *St. Martin* avec l'illustre évêque de Milan engagèrent le premier à traverser plusieurs fois les Alpes pour visiter le second. C'est ainsi que l'on pourrait expliquer la fondation de plusieurs églises, ou autels érigés sous le vocable de *St. Martin*, non-seulement sur la route romaine du *St. Gothard*, mais aussi sur celle des *Alpes Pennines*<sup>4</sup>. On pourrait supposer

<sup>1</sup> P. de Rivaz, *Martyre de la Légion Thébéenne*, pag. 111, 116.

<sup>2</sup> Boccard, *Hist. du Vall.* 17. T. Momm, *loco cit.*, tit. 10.

<sup>3</sup> A<sup>s</sup> 374-400. — Voir Sulpice Sévère, *Vie de St. Martin*.

<sup>4</sup> *St. Martin de Vaux*, près d'Oron, *St. Martin du Chêne*, et les chapelles ou autels de Moudon, de Clendy, etc.

que l'église primitive de *St. Martin de Vibiscum* fut d'abord placée plus bas, à proximité de la station romaine; mais qu'après le terrible débordement des eaux du lac à la suite de la chute du mont *Tauredunum* (565), cette église fut rebâtie sur la hauteur, dans l'emplacement qu'elle occupe présentement, pour la mettre à l'abri d'une catastrophe pareille.

Sous *Dioclétien* l'empire romain avait reçu une nouvelle organisation, ensuite de laquelle la *Gaule* fut divisée en 14 provinces<sup>1</sup>, dont l'une, la grande Séquanaise (*Pr. Maxima Sequanorum*) comprit toute l'*Helvétie*; excepté la *Rhétie* et la *vallée du Rhône* depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac Léman, ainsi que la partie orientale de ce lac. Sous le nom de province des *Alpes Grayes et Pennines*, cette grande vallée et ses annexes continuèrent à faire partie de l'*Italie* et à dépendre du préfet du prétoire de Rome. Ce ne fut que dans les dernières années de l'empire de *Théodose le Grand* (575-595) que cette province fut détachée de l'*Italie* et réunie à la *Gaule*<sup>2</sup>.

Cette séparation arbitraire des peuples du nord et du centre de l'*Helvétie* de leurs congénères du sud eut pour effet de mettre les habitants du bassin du Léman et de la vallée du Rhône à couvert pendant plus d'un siècle et demi (264-409), des atteintes des hordes alémaniques qui, dans cet intervalle, franchirent à plusieurs reprises la limite du Rbin,

<sup>1</sup> L'organisation commencée sous Dioclétien fut complétée sous Constantin le Grand (mort en 331), qui divisa l'empire en quatre grandes préfectures politiques, subdivisées en diocèses, dont chacun comprenait plusieurs provinces civiles.

<sup>2</sup> Voir P. de Rivaz, *loc. cit.*, pag. 111 et suiv., et les preuves qu'il cite à l'appui. — L. Haller, *l'Helv. sous les Romains*, pag. 277.

en dévastant tous les établissements fondés par les Romains dans l'*Helvétie* depuis Bâle jusqu'à *Avenches*, où ils ne laissèrent, en se retirant, qu'un monceau de ruines<sup>1</sup>. Les habitants, qui, à l'approche des *Allemans* s'étaient enfuis, se réfugièrent, dit-on, sur les bords du Léman et dans la vallée du Rhône qui accueillit ces infortunés comme des frères<sup>2</sup>. Cependant la catastrophe qui menaçait ces contrées jusqu'alors paisibles et florissantes comparativement aux cantons de l'*Helvétie* plus rapprochés du Rhin, ne fut retardée que pour devenir bientôt plus complète et plus irréparable.

Dès les premières années du V<sup>e</sup> siècle, la grande invasion des peuples du nord et de l'est qui inondèrent la Gaule cisalpine et transjurane et finalement l'Italie, mit fin à la domination romaine dans l'Occident. Les bourgades et les stations romaines, fondées par les empereurs sur les principales voies de communication, furent abandonnées ou détruites par les barbares. Les bandes de *Radagaise* composées de *Vandales*, de *Suèves* et d'autres peuplades d'outre Rhin au nombre de 200 mille<sup>3</sup>, remontant les bords de l'Aar jusqu'à *Avenches*, se divisèrent les unes tirant à l'ouest le long du Jura; les autres se dirigèrent directement vers les passages des *Alpes Pennines*, laissant derrière elles des traces sanglantes de dévastations et de ruines, avant de se précipiter sur l'Italie.

St. Florentin, moine d'*Aquilée*, l'un des premiers apôtres du Valais, souffrit le martyre près d'*Octodurum* (407 à 411)<sup>4</sup>.

Les stations romaines de *Viviscum*, de *Pennelocus* et de

<sup>1</sup> Ammian Marcellin, *Itin. Rom.* livre XV, c. 11 (A° 355).

<sup>2</sup> L. de Haller, *loc. cit.*, pag. 255.

<sup>3</sup> Amm. Marcel. *Chron.* ad. a. 406.

<sup>4</sup> St. Jérôme, *Chron.* A° 407, 411.

*Tarnaja*, ainsi que les bourgades qui s'étaient formées à l'entour de ces stations furent détruites ou changèrent de nom et d'emplacement.

Le *Géographe de Ravène* qui écrivait vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> fait entendre que ces stations des bords du Rhône et du Léman n'existaient plus de son temps; il ne les nomme que pour mémoire et sur le témoignage d'un auteur Romain, de la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. En effet ces localités ne sont point mentionnées parmi celles de la vallée du Rhône et des bords du lac, que le roi Sigismond assigna, au VI<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de *St. Maurice d' Agaune*, en fondant ce célèbre monastère sur les ruines de l'ancienne station romaine de *Tarnade*<sup>3</sup>.

Du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup>, aucun document à nous connu ne fait mention de *Vevey*, soit comme ville ou bourg, soit même comme village, quoique dans cette longue période de cinq siècles l'ancienne voie romaine des Alpes Pennines ait continué à être fréquentée, d'un côté par les armées *burgondes, franques* et *carlovingiennes*; de l'autre par les *Goths* et les *Lombards*<sup>4</sup>, maîtres de l'Italie. Les anciennes *stations* furent remplacées par des *monastères* et des *hospices* érigés de distance en distance, tels que ceux de *St. Pierre du Mont Joux* (*St. Bernard*), de *Martigny*, de *Roche* et *Buriez*, etc., qui servirent d'asile aux pèlerins et aux voyageurs; et dont la fondation est attribuée aux rois mérovingiens d'*Austrasie* et de *Bourgogne*. (561-615.)

<sup>1</sup> Anonymus Ravennatis VII sæculi (édit. P. Porcheron), pag. 191.

<sup>2</sup> « In præfata Burgundia plurimas fuisse civitates legimus;..... posite fuerunt Octodurus, Tarronas, Pennelocus, Bibiscon, etc.... » (*Ibidem.*)

<sup>3</sup> Voir la charte de fondation de *St. Maurice* en Valais A<sup>o</sup> 513. (*Mémor. Fribourg*, tom. IV, pag. 342.)

<sup>4</sup> Voyez la *Statistique du Valais*. (Zurich, 1820, pag. 224 à 229.)

Les carlovingiens ayant succédé aux mérovingiens, *Pepin* dit le *Bref*, passant avec une armée les Alpes Pennines pour rétablir le pape Etienne II sur le trône pontifical de Rome (754), fit fortifier le défilé de *Chillon*<sup>1</sup>; et *Charlemagne*, son successeur, fit construire pour défendre le passage, sur un rocher dans le lac une forteresse qui, plus tard, servit de prison au célèbre *Walla*, abbé de Corbie (anno 850)<sup>2</sup>. Dès lors *Chillon* devint le chef-lieu politique et civil de la préfecture carlovingienne du Valais, *pagus comitatus Vallensis*; qui, plus tard, sous les rois *transjurains* de la dynastie rhodolphienne, fut divisée en deux comtés (*pagellis*) de moindre étendue. Le comté du Vallais conserva son ancien nom, tandis que la plaine du Rhône depuis *St. Maurice* jusqu'à *Chillon* en fut détachée pour former une nouvelle préfecture, sous le nom de comté du Chablais (*comitatus caput Lacensi*)<sup>3</sup>.

A cette époque le quartier du pays compris entre le défilé de *Chillon* à l'orient et la *Veveyse* à l'occident, depuis la rive du lac jusqu'aux montagnes *fribourgeoises*, portait encore le nom de territoire de *Vassin* (*finis Vaciniacensis*). Le nom de ce territoire était celui d'un endroit appelé *Villa Vacin* ou *Vassin*, qui existait au commencement du XI<sup>e</sup> siècle et qui dès lors a disparu<sup>4</sup>. Ce village était situé entre le ruissel de l'*Ognonaz* et la baye de *Clarens*, au-dessus de la petite ville de la *Tour de Peyl*, dont la fondation ne remonte,

<sup>1</sup> Le cartulaire de St. Maurice renferme des chartes datées de la 14<sup>e</sup> année du règne de Pepin le Bref. (*Monum. hist. Patriæ* VI, Chartar, tom. II. Col., 1 N<sup>o</sup> 1, anno 766.)

<sup>2</sup> Voir *Chillon*, par M. Ch. de Bons. (*Mém. et Docum. de la Suisse romande*, tom. VIII, partie 2, pag. 9.)

<sup>3</sup> Boccard, *Hist. du Vallais*, pag. 35, 346, 384.

<sup>4</sup> A<sup>o</sup> 1005. Echange entre les évêques de Sion et de Genève du village de

comme on sait, qu'au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. Plusieurs mas de vignes et d'autres terrains cultivés, traversés par le chemin qui conduit de la *Tour* à *St. Léger* et à *Blonay*, ont gardé le nom de *Vassin* (ou *en Vassin*).

Cependant *Vevey* était sorti de ses ruines. Cette antique station romaine avait été relevée dans la 2<sup>e</sup> moitié du X<sup>e</sup> siècle sous le règne pacifique de *Conrad*, roi de Bourgogne, après que ce monarque eut purgé la Transjurane des invasions *hongroises* et *sarrazines* qui, des deux côtés opposés des Alpes, avaient traversé le pays comme un torrent dévastateur.

*Vevey* et son territoire immédiat étaient devenus une grande ferme royale (*curtis regalis*), comme *Orbe*, *Chavornay*, *Yvonent* et *Payerne*. Deux chartes, l'une de l'an 1011 et l'autre de l'an 1012, datées de *Vevey* (*actum Vivesci*), nous montrent le roi *Rodolphe III*, fils et successeur de *Conrad le Pacifique*, séjournant dans cette *Villa Royale* (*Fiscum regalem*) avec la reine *Ermengarde*, sa jeune épouse; les évêques de *Lausanne*, de *Sion* et d'*Aoste*, et une nombreuse suite de seigneurs du royaume <sup>2</sup>.

Ce dernier roi de la Bourgogne Transjurane fut plus occupé d'augmenter la puissance et l'opulence du clergé et des

Compenzie (Compendiaco), contre le lieu appelé Villa Vacin et son territoire. (Archives de la Valérie à Sion.)

A<sup>o</sup> 1068. Charte de St. Maurice pour le lieu d'Attalens (Attalengis in fine Vaciniacensi). (Voir Cibrario et Promis documenti, pag. 34.)

<sup>1</sup> Peyl vient du latin rustique *Pila* qui signifie *taberna*, taverne. (Ducange Gloss.) A cette époque (1250) la *Tour* était une douane où on percevait la gabelle du sel, au profit du comte de Genève. (Cibrario, *Hist. de Savoie*, tome 11, pag. 73.)

<sup>2</sup> *Mém. et Docum. de la Suisse rom.*, tom. VII, pag. 1. Cartul. de Romainmotier. *Ibid.*, tom. III, pag. 427, 428.

couvents, que son propre pouvoir ; après avoir concédé aux évêques de *Sion* (anno 999) et de *Lausanne* (anno 1011) tous les bénéfices et les droits préfectoraux (*comitatus, prefectura*) dans leurs diocèses respectifs, il aliéna, en outre, la majeure partie des domaines de sa couronne. En 1017, *Rodolphe III* donna à l'abbaye de *St. Maurice d' Agaune* toutes les terres royales de la plaine du Rhône, et en outre les fises (*fiscos*) ou domaines royaux d'*Oron*, de *Vuadens* et de *Lutry* ; plus les droits de *mutation* ou le *plait* (*placitum*) sur les habitants mainmortables de *Vevey*, ainsi que les redevances en *censes* et *rentes* de toute nature dues par ces habitants <sup>1</sup>.

Après la mort de ce dernier roi de la Bourgogne indépendante (1032), ce royaume fut réuni à l'empire d'Allemagne. Dans la distribution des domaines confisqués par l'empereur Henri IV sur l'anti-César *Rodolphe de Rheinfelden* (1079), l'évêque de Lausanne reçut pour sa part, outre les quatre paroisses de *Lavaux*, une partie de la ville de *Vevey* et de son territoire <sup>2</sup> ; l'autre partie fut cédée à l'évêque de *Sion*, avec d'autres terres dans le Valais <sup>3</sup>.

Au retour de sa seconde expédition au delà des Alpes, et après avoir reçu à Rome la couronne impériale (anno 1084), l'empereur *Henri IV* prit, pour retourner en Allemagne le chemin le plus court <sup>4</sup>. Il passa le col du grand *St. Bernard*

<sup>1</sup> Charte du roi Rodolphe III, du 14 février de l'an 1017 (1018). Arch. de St. Maurice.) « In Vivesio Placitum cum omni redditione census hominum. »

<sup>2</sup> *Mém. et Docum.*, tom. VII, pag. 5. Au lieu de Cubisaco on doit lire Bibisco ou Vivisco. (Voir *loc. cit.*, tom. VI, pag. 48.)

<sup>3</sup> Boccard, *Hist. du Vallais*, pag. 46.

<sup>4</sup> Lors de sa première expédition dans l'hiver 1077, l'empereur passa par la Tarentaise et le petit St. Bernard, et non par le Vallais et le grand St. Bernard, comme on le dit communément, prenant *Civis*, *Cevins*, pour *Vivis*, *Vevey*.

vers la fin du mois d'août, et arriva dans les premiers jours de *septembre* de l'an 1088 à *Vevey* où il séjourna. Le monarque était accompagné de l'évêque de Sion, *Ermenfroy*, son chancelier, et de *Burchard*, évêque de Lausanne. Ce fut dans cette petite ville et en présence de ces deux prélats que l'empereur fit expédier une charte par laquelle il restituait le *prieuré de Lutry* à l'abbaye de *Savigny* en Lyonnais<sup>1</sup>, à laquelle ce prieuré avait été enlevé par l'anti-César *Rodolphe*.

*Lambert de Grandson* ayant succédé à l'évêque *Burchard*, tué la veille de Noël 1088, au siège de *Gleichen* en Thuringe, ce prélat inféoda (*prestavit*) à son neveu *Gaucher*, seigneur de *Blonay* (en Chablais), la terre domaniale (*Curtem*) de *Corsier* avec la (*quatrième*) partie de la ville et du territoire de *Vevey*, que l'empereur avait donnée à l'évêché de Lausanne en 1079<sup>2</sup>. Dans l'intervalle l'abbaye de *St. Maurice* avait aliéné ses droits sur *Vevey*, au profit de l'évêque de Sion, dont plusieurs furent en même temps *abbés* de ce célèbre monastère; ce qui donna lieu à divers échanges de domaines entre l'abbaye et la mense épiscopale de Sion<sup>3</sup>; en sorte que l'évêque du Vallais se trouva, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, en possession de la supériorité territoriale et féodale de toutes les terres du district de *Vevey*, depuis la *baye de Montreux* au levant jusqu'à la *Veveyse* au couchant, et depuis les *bords du lac*

<sup>1</sup> Cartul. de Savigny. — Charte datée de *Vevey* (*actum Vivis*), du 13 septembre MLXXXVIII (1088) pag. 426, N<sup>o</sup> 809, et non de l'an 1087 comme il est dit par erreur dans les manuscrits de *Ruchat* et de *Gilléron*.

<sup>2</sup> Cartul. de l'évêché de Lausanne, pag. 40. Cette quatrième partie de *Vevey* fut plus tard rachetée par l'évêque *Guillaume d'Ecublens* (1221-1225) pour 190 livres lausannoises. (*Ibid.*, N<sup>o</sup> 48.)

<sup>3</sup> Rôle des revenus de la mense épiscopale de Sion, de la fin du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle, apud *Viviaco* (*Vevey*) XII. *humanos*. (*Arch. de Valérie*.)

jusqu'à la vallée de *Fruence* ou de *Châtel St. Denis*, comprenant les paroisses et châtellemies de *Montreux (Mustruez)*, de *Blonay* et de *Vevey (Viviaco)*<sup>1</sup>.

Les seigneurs de Blonay, les vidames (*vicedomini*) de Montreux et du Châtelard (*Castellarii*), les avoués (*advocarii*) de Vevey, ainsi que le Chapitre de l'église épiscopale de Lausanne qui desservait l'église paroissiale de *St. Martin* et ses annexes à Vevey et à la Tour de Peyl, ressortaient, pour le temporel, de l'évêque du Valais<sup>2</sup>, quoique ces paroisses dépendissent pour le spirituel de l'évêché de Lausanne.

C'est ainsi que, dans la suite des temps, la ville de *Vevey* et son ancien territoire se trouvèrent dès le XII<sup>e</sup> siècle, partagés entre plusieurs *seigneurs féodaux*, qui tenaient leurs fiefs directement ou médiatement des évêques de Sion et de leurs mandataires.

<sup>1</sup> Voir l'acte de vente de la vidamie de Montreux et de ses appartenances, faite par Boniface, évêque de Sion, à Girard d'Oron, chantre du Chapitre de Lausanne et doyen de la Valérie à Sion, en date du mois d'avril 1292. (*Archives du Châtelard, près Vevey*).

<sup>2</sup> Ordre de l'évêque de Sion au prévôt et au Chapitre de Lausanne de reconnaître Pierre de Savoie comme avoué pour tout ce que l'église de Lausanne tenait de l'église de Sion. (*Wurstemberger, Hist. du comte Pierre II. Preuves, pag. 288, N° 558.*)

L'Assemblée a décidé de continuer à travailler dans le même esprit de concorde et de confiance qui a présidé à son ouverture. Elle a approuvé le rapport de la Commission sur l'état de la situation financière de la République et sur les mesures à prendre pour assurer l'équilibre des budgets. Elle a également adopté les conclusions de la Commission sur le projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

La Commission a tenu plusieurs séances pendant lesquelles elle a examiné et discuté les divers projets de loi qui lui ont été soumis. Elle a tenu compte de toutes les observations qui lui ont été présentées et elle a cherché à concilier les différents intérêts en présence. Elle a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le rapport qu'elle a l'honneur de vous adresser en ce jour.

Elle prie l'Assemblée d'agréer l'assurance de sa haute considération et de sa dévouée obéissance.

Le Président de la Commission,

Le 15 Mars 1871